

● (2000)

Il est facile à un premier ministre qui a besoin d'une bannière électorale de vanter les mérites du libre-échange. Il est parfait pour des économistes retirés dans des tours d'ivoire universitaires de promouvoir la théorie du libre-échange. Toutefois, lorsqu'on en vient aux questions alimentaires pour les gens qui travaillent dans le secteur des textiles, il faut prévoir une période de transition. Ces gens-là veulent qu'on tienne compte de leurs intérêts avant de modifier la loi.

Nous craignons que ce projet de loi n'enlève au secteur des textiles une partie des outils qui assurent sa survie. Nous, de notre parti, avons signalé dans le projet de loi les lacunes auxquelles il faut remédier avant qu'on ne l'adopte. Mon collègue de Windsor a proposé certains amendements parce que nous voulons que les travailleurs de ce secteur se sentent en sécurité et sachent que leur emploi existera toujours à leur réveil demain matin et qu'ils ne serviront pas de cobayes pour une quelconque théorie de libre-échange. Planifions méthodiquement notre itinéraire. Procédons avec prudence. J'exhorte le gouvernement à accepter les amendements que nous avons proposés de sorte que les dangers que présente la mesure à l'étude pour le secteur du textile en soient éliminés quand elle sera adoptée.

Il est bien connu que l'on produit dans certains pays des produits du textile avec une main-d'oeuvre beaucoup moins bien rémunérée qu'au Canada, même si les travailleurs canadiens de ce secteur touchent des salaires peu élevés d'après nos normes. Par conséquent, si nous ne faisons qu'ouvrir la porte à la concurrence internationale, nous mettons en danger les emplois des travailleurs actuels. Si nous voulons nous engager dans la voie d'une libéralisation accrue des échanges commerciaux, si nous voulons réduire les barrières tarifaires, faisons-le avec prudence. Modifions le projet de loi avant son adoption afin que les travailleurs de ce secteur sachent que nous avons tenu compte de leurs intérêts et que nous ne faisons pas que mettre en pratique la théorie d'un professeur d'économie ou d'un chef politique en quête d'un thème pour des élections générales.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Accords de Bretton Woods et accords connexes—Loi

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Et la sonnerie ayant retenti:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'alinéa 13(4)a) du Règlement, l'assistant du whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote.

En conséquence, conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à lundi 18 heures, heure à laquelle la sonnerie pour appeler les députés retentira pendant au plus 15 minutes.

* * *

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-126, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, dont un comité législatif a fait rapport sans amendement.

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Merrithew (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je constate que j'ai tout le temps voulu. C'est la première fois et peut-être la dernière que j'ai une telle occasion.

Des voix: Bravo!

M. Merrithew: La Chambre s'ajourne à 22 heures.

M. Manly: Et bien je peux poursuivre demain et lundi.

Sur un ton plus sérieux, je dois dire que ce projet de loi est plus important que ne le laisse croire le traitement dont il fait l'objet à la Chambre. Il porte sur les relations du Canada avec les nations et les peuples pauvres et endettés du tiers monde. Le projet de loi accorde au gouvernement le pouvoir de fournir des sommes au Fonds monétaire international, par le biais de prêts et de subventions, pour une fiducie ou tout autre organisme constitué par le FMI. Le gouvernement a expliqué que ces sommes sont destinées au mécanisme amélioré d'ajustement structurel ou MAAS. Le projet de loi prévoit des conditions préférentielles pour les pays les plus pauvres qui sont aux prises avec des problèmes de remboursement de dette et d'ajustement structurel. Les sommes fournies par le Canada le seront en partie sous forme de prêts et en partie sous forme de subventions.